RECU EN PREFECTURE
Le 19 novembre 2020
VIA DOTELEC - S2LOW
025-242500361-20201109-D005412I0-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 9 novembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 38, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45

Etaient présents à la CCI :
Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Beure :** M. Philippe CHANEY **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** Mme Hélène ASTRIC ANSART **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Franois :** M. Emile BOURGEOIS **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** M. Claude MAIRE **Pelousey:** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN représenté par son suppléant M. Dominique LHOMME **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Loïc ALLAIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence :
Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaick CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Christine WERTHE, **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Chalèze :** M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Fontain :** Mme Martine DONEY **Geneuille :** M. Patrick OUDOT représenté par sa suppléante Mme Sandrine BOUTARD **Gennes :** M. Jean SIMONDON **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN représenté par son suppléant M. Didier TODESCHINI

Etaient absents :
Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Thierry PETAMENT, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Novillars :** M. B. LOUIS **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance :
M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

T. JAVAUX à C. MAGNIN-FEYSOT, MJ. BERNABEU à P. SIMONIN, H. ALEM à A. TERZO, P. BILLEREY à G. SPICHER, N. BOUVET à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à C.DEVESA, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. CAULET, J. CHETTOUH à F. BAEHR, P. CREMER à K. BERTAGNOLI, B. CYPRIANI à JE. LAFARGE, L. GAGLIOLO à A. LAROPPE, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à M. ZEHAF, V. HALLER à N. SOURISSEAU, PC. HENRY à M PIGNARD, D. HUGUET à F. BOUSSO, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à M. ETEVENARD, L. MULOT à G. BAILLY, T. PETAMENT à L. FAGAUT, F. PRESSE à A. POULIN, JH. ROUX à S. WANLIN, J. SORLIN à S. COUDRY, C. WERTHE à C. VARET, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, R. BLAISON à V. MAILLARD, O. LEGAIN à C. BARTHELET, F. BAILLY à C. MAIRE, V. DRUGE à F. GALLIOU, M. LEOTARD à E. BOURGEOIS, M. DONEY à JM. CAYUELA, P. OUDOT à JF. MENESTRIER, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à P. CONTOZ, C. LINDECKER à F. LAIDIE, S. RUTKOWSKI à M. FELT, D. PARIS à G. GAVIGNET, P. PERNOT à F. RACLOT, L. BERNARD à JP. MICHAUD B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, D. GAUTHEROT à G. ORY, JM. BOUSSET à P. AYACHE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC ANSART, A. BIHR à P. ROUTHIER, J. SIMONDON à V. FIETIER, F. BARBAROSSA à Y. GUYEN, JM. JOUFFROY à Y. MAURICE et D. LEGAIN à D. LHOMME

Délibération n°2020/005412
Rapport n°25 - Autorisations de sollicitation de subventions pour les travaux du bassin Malcombe, de lancement et de signature du marché du bassin Malcombe

Autorisations de sollicitation de subventions pour les travaux du bassin Malcombe, de lancement et de signature du marché du bassin Malcombe

Rapporteur : Christophe LIME, Vice-Président
Commission : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Inscription budgétaire	
BP 2021 « bassin Malcombe » BA Assainissement	Montant de l'opération : 10 M€ HT sur 3 ans
Sous réserve de vote du BP 2021	

Résumé :
Grand Besançon Métropole projette de construire un bassin d'assainissement enterré de 20 000 m³ sous le terrain de base-ball du complexe sportif de la Malcombe, qui sera ensuite remis en état. L'objectif du projet est de permettre à la collectivité de satisfaire ses obligations réglementaires en termes de limitation des rejets d'effluents sans traitement au milieu récepteur.

I. Contexte

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole projette la construction d'un nouveau bassin d'orage au sud-ouest de Besançon sous le terrain de base-ball du site de la Malcombe.

Dans le cadre de l'arrêté du 22 juillet 2015, les rejets annuels de pollution par temps de pluie dans le milieu naturel doivent être à un horizon dix ans réduits à 5% maximum. Aujourd'hui, les déversements annuels du système d'assainissement de Besançon se situent aux alentours de 8%. Aujourd'hui, trois déversoirs d'orage représentent à eux seuls la quasi-totalité de ces rejets, dont celui de la Roche d'Or. Lequel à son tour en représente la moitié. Le projet de bassin de la Malcombe a donc pour objectif de limiter les déversements survenant à ce déversoir. Les effets attendus sont de ramener l'actuel taux de flux de pollution, aux alentours de 6%. En parallèle, dans la perspective des dix ans impartis pour se mettre en conformité avec la réglementation, les solutions visant à réduire les apports d'eaux claires dans le réseau unitaire seront mises en œuvre. Notamment, il est question de la gestion des eaux pluviales à la parcelle ou de cette même gestion des eaux pluviales à la faveur de la réalisation de nouveaux quartiers. L'investissement consenti pour ce bassin a donc vocation à obtenir rapidement ce qu'en complément, les mesures précédemment citées ne permettront jamais d'atteindre même en dix ans.

L'ouvrage aura une capacité utile de 20 000 m³, avec une alimentation gravitaire et une évacuation par relevage intégré. Il présentera une hauteur moyenne utile de 4 m, une largeur de 50 m et une longueur de 100 m et sera entièrement enterré. Il sera localisé sur l'emplacement actuel du terrain de base-ball de la Malcombe. Le choix du site a été dicté par la nécessité d'une implantation au plus près du déversoir d'orage pour la meilleure efficacité possible du piégeage de la pollution.

A la fin du chantier qui durera 24 mois, du printemps 2021 au printemps 2023, le terrain de base-ball de la Malcombe de fait rendu indisponible dans cet intervalle, sera reconstitué au-dessus du bassin, afin de retrouver son plein usage.

II. Caractéristiques du marché

A. Durée du marché

Le marché sera conclu pour une période de 24 mois.

B. Forme du marché

Cette consultation sera passée par le pouvoir adjudicateur selon la procédure d'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le montant des travaux, objet de cette consultation est estimé à 10 000 000 € HT.

Il est à noter que cette opération est inscrite dans le contrat passé avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerrannée Corse pour un subventionnement à hauteur de 50%. L'assiette de subventionnement prise en compte au moment de la contractualisation était de 9 000 000 €HT. Pour autant, potentiellement l'intégralité du montant pourra être pris en compte par l'Agence de l'Eau.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la passation du marché pour la réalisation d'un bassin d'assainissement enterré de 20 000 m³ sur le complexe sportif de la Malcombe à Besançon,**

- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :**
  - **accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette opération,**
  - **autoriser le lancement de la procédure de passation et la signature du marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres,**
  - **solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,**
  - **signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0